



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE AIR ENERGIE CLIMAT (SCoT AEC) DE DINAN AGGLOMERATION
- AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE -

Par arrêté du Président de Dinan Agglomération n° AP-2025-049 en date du 10 juin 2025, l'ouverture d'une enquête publique a été ordonnée sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCoT AEC) de Dinan Agglomération ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est consultable dans le dossier d'enquête publique, ainsi que l'ensemble des avis des Personnes Publiques Associées.

L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours, du mercredi 20 août 2025, 8h30, au vendredi 19 septembre 2025, 17h.

Le Tribunal Administratif de Rennes a désigné une Commission d'enquête composée de :

- Monsieur Jean-Baptiste GAILLIEGUE, Président
- Madame Pascale LE FLOCH – VANNIER, Membre titulaire
- Madame Anne-Valérie DAMAGNEZ, Membre titulaire

Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique sont accessibles au public sur les sites internet ci-après : <https://www.dinan-agglomeration.fr> et <https://www.registre-dematerialise.fr/6337/> et en version papier sur les 5 lieux d'enquête publique. Les jours et horaires d'ouverture des sites d'enquête ainsi que les dates et horaires des permanences de la Commission d'enquête sont précisés ci-après :

COMMUNE	LIEUX (NOM ET ADRESSE)	HORAIRES D'OUVERTURE DES SITES	JOURS ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
DINAN	Siège de Dinan Agglomération 8 Boulevard Simone Veil 22100 DINAN	- du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - Le Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h	Mercredi 20 août 2025 de 8h30 à 12h Jeudi 4 septembre 2025 de 8h30 à 12h Vendredi 19 septembre 2025 de 13h30 à 17h
CAULNES	Mairie de Caulnes 10 rue de la Ville Chérel 22350 CAULNES	- Lundi, Mercredi, Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 - Mardi de 9h à 12h30 - Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h	Lundi 25 août 2025 de 9h à 12h30 Vendredi 12 septembre 2025 de 14h à 17h
MATIGNON	Maison intercommunale de Matignon Rue du Chemin Vert 22550 MATIGNON	- du lundi au vendredi : de 9h à 12h et 14h à 17h	Vendredi 22 août 2025 de 9h à 12h
PLANCOET	Maison Intercommunale de Plancoët 33 Rue de la Madeleine 22130 PLANCOET	- du lundi au vendredi: de 9h à 12h et de 14h à 17h	Vendredi 22 août 2025 de 14h à 17h Lundi 8 septembre 2025 de 9h à 12h
PLESLIN-TRIGAVOU	Mairie de Pleslin-Trigavou 2 Place Guy Jourdan 22490 PLESLIN-TRIGAVOU	- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15H à 17h. - Samedi de 9h à 12h.	Lundi 1er septembre 2025 de 9h à 12h

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Monsieur le Président de la Commission d'enquête du Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat – Dinan Agglomération – 8 Boulevard Simone Veil – CS 56 357 – 22106 DINAN Cedex. Ces correspondances seront mises à disposition au siège de Dinan Agglomération, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais. La date limite de réception des courriers est fixée au vendredi 19 septembre 2025, 17h.
- **Par voie électronique**, dans le **registre numérique dématérialisé** : <https://www.registre-dematerialise.fr/6337/> ou **par courriel** à : scot.climat@dinan-agglomeration.fr.
Les remarques formulées seront intégrées au registre.
- **Par écrit**, aux jours et horaires d'ouverture au public des lieux d'enquête, les observations et propositions pourront être consignées dans les **registres d'enquête**, côtés et paraphés par la Commission d'enquête.
- **Par écrit et par oral**, auprès de la Commission d'enquête lors des permanences dans les lieux d'enquête publique.

Les observations écrites seront consultables au siège de Dinan Agglomération, dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public, formulées dans les conditions qui précèdent, seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête sera disponible sur le site internet de Dinan Agglomération et dans les lieux d'enquête publique, ainsi qu'à la Préfecture des Côtes d'Armor pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à dater de la remise des conclusions de la Commission d'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6337/>

A l'issue de l'enquête publique le Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat sera soumis à décision du Conseil Communautaire.